

AVRIL MAI 2021

LES ECHOS DE CLARA-VILLERACH



bulletin d'informations municipales

EDITO

Notre service public n'a de cesse d'être démantelé au fil des ans. Début décembre, les communes du Conflent ont apporté leur soutien aux agents de la plate-forme courrier de Prades, contraints à la grève, pour faire entendre leurs voix, devant la menace de diminution des effectifs de la poste sous prétexte de réorganisation, et sous couvert de statistiques uniquement comptables. Cette décision de la direction, si elle avait été actée, aurait créé une gêne et une désorganisation des tournées courriers et colis, voire la suppression de certaines. Grâce à la mobilisation, il n'en est rien mais restons vigilants !



Au cours de l'épisode neigeux de ce début d'année ou suite à la coupure d'électricité du 16 janvier, nous avons pu encore constater le travail admirable des agents du Conseil Départemental, d'ENEDIS et du Service départemental incendie et secours sur le terrain. Nous saluons leurs interventions rapides et efficaces.



Dans ce même esprit, nous remercions aussi tous les habitantes et habitants qui, pelle à la main, dans un élan de solidarité, ont été aux côtés des élus pour le déneigement des routes, chemins, escaliers.



Budget participatif

Le résultat des votes

Vous avez été 115 habitants à avoir exprimé votre avis sur les 7 projets proposés par nos concitoyens pour cette première édition du budget participatif ; preuve que les projets ont suscité de l'intérêt !!

Après dépouillement, voici l'ordre d'arrivée des projets :

- 1- Photos des enfants comme panneaux de sécurité routière : 66 voix
- 2- Les Nuits du Canigou à Clara-Villerach / projections de films et débats : 60 voix
- 3- Des dorlotoirs d'abeilles sauvages : 59 voix
- 4- Une fendeuse à bois thermique tractable : 53 voix
- 5 - Aménager une belle donnerie à Clara : 49 voix
- 6- Un potager collectif/ participatif : 32 voix
- 7- Atelier photo / décrypter l'énigme de la création d'images : 25 voix



Nous félicitons les participants et les porteurs de projet arrivés en tête.

L'équipe municipale doit maintenant affiner les budgets des projets (devis, subventions mobilisables) par ordre d'arrivée afin d'établir le nombre de projets réalisables sur le budget prévu. Vous serez informés de l'aboutissement prochainement.

Point budgétaire

Un prêt relais d'un montant de 80 000 euros a été contracté auprès de la Caisse d'Epargne en Octobre 2019 et débloqué dans sa totalité en Février 2020. Ce prêt, d'une durée de deux ans, arrive à échéance en Février 2022. L'équipe municipale souhaite le rembourser par anticipation dès ce mois de Février 2021 afin de vous présenter un prochain budget de trésorerie en adéquation avec les finances réelles de la commune. Cette décision permettra aussi une économie sur les intérêts facturés.

SIVU du Conflent

Le code général des collectivités territoriales mentionne que *toute fourniture d'eau potable, quel qu'en soit le bénéficiaire, fait l'objet d'une facturation au tarif applicable à la catégorie d'utilisateurs correspondante*, à l'exception des consommations d'eau des bouches et poteaux d'incendie placés dans le domaine public.

Cette réglementation entrée en vigueur le 7 avril 2013 n'a jamais été appliquée à l'ensemble des communes adhérentes à la Régie Eau et Assainissement Conflent-Canigó.

Le bureau du SIVU a décidé de mettre en œuvre ce programme. Le montant total annuel de la consommation pour Clara-Villerach a été estimé à 1 113 €



PanneauPocket : 115 habitants abonnés !

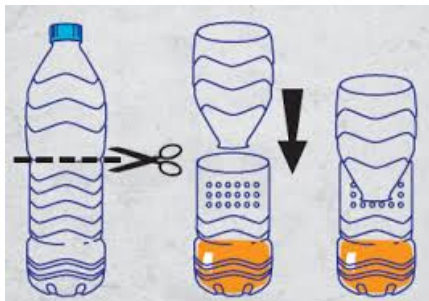
Alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux, conseils municipaux, événements de la vie quotidienne et manifestations, l'application mobile PanneauPocket très simple et efficace vous prévient instantanément à chaque alerte et informations de la Mairie, par une notification et un panneau d'alerte et d'information sur les smartphones et les tablettes.

Lutte contre le frelon asiatique, c'est maintenant !

Pourquoi éradiquer le frelon à pattes jaunes ?

Il exerce une prédation importante d'insectes. Il s'attaque aux abeilles et aux autres pollinisateurs, jusqu'aux premiers froids. Il constitue un risque pour l'activité apicole, les productions végétales (arboriculteurs, viticulteurs) et pour la biodiversité. Malgré un comportement pacifique, il peut présenter un danger pour les personnes passant à proximité des nids. Il est attiré par les aliments protéinés (viandes, poissons...)

Le piégeage du frelon



Le piégeage du printemps a pour but d'éliminer les fondatrices (de février à mai). Les pièges peuvent être très simplement réalisés avec des bouteilles en plastique découpées et assemblées. L'appât est constitué par exemple d'un mélange liquide de bière(1/2), vin blanc(1/2) et d'un trait de sirop de fruits rouges. Des cadavres de frelons seront laissés dans le piège pour attirer les autres individus.

Si vous souhaitez en savoir plus, rapprochez-vous de Vapeur : 06.19.12.96.56

Brûlage

Il est rappelé que l'incinération des déchets ménagers et en particulier le brûlage des déchets verts à l'air libre sont interdits toute l'année. Par dérogation à ce principe, les propriétaires dont le terrain est visé par une obligation légale de débroussaillage au titre du code forestier, peuvent brûler les rémanents issus des travaux de débroussaillage à l'exception :

- des parcelles situées en zone urbaine (Zone U du document d'urbanisme en vigueur)
- des parcelles situées en zone périurbaine (parcelles limitrophes aux parcelles situées en zone urbaine) et rurale, s'il existe un système de collecte ou une déchetterie adaptée situé à moins de 10 km de l'accès de la parcelle concernée par la route.

Information relative aux brûlages agricoles de végétaux :

La télédéclaration avec validation par la mairie reste obligatoire pour tous les brûlages supérieurs à un volume de 2 m³ (végétaux coupés) ou à une surface 100 m² pour les végétaux sur pied.

Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit par la loi (article 84 du RSD : lutte contre la pollution atmosphérique). Cette interdiction concerne aussi les déchets verts ménagers (tonte de pelouse, taille d'arbres ornementaux) que l'on ne peut brûler chez soi.

Seuls sont autorisés :

1- le brûlage des rémanents réalisé par les propriétaires concernés par les obligations légales de débroussaillage au titre du code forestier (L131-1 à L136-1), dans le but de ne pas entraver le débroussaillage préventif de ces terrains (à partir du 1er octobre)

2- les brûlages liés aux activités agricoles (à partir du 16 septembre) et pour des motifs phytosanitaires (sharka)

Ces brûlages sont encadrés par des arrêtés préfectoraux à consulter sur le site www.prevention-incendie66.com.

Des composteurs sont disponibles à la déchetterie de Prades pour 5€ payables seulement en chèque à l'ordre du Trésor Public.

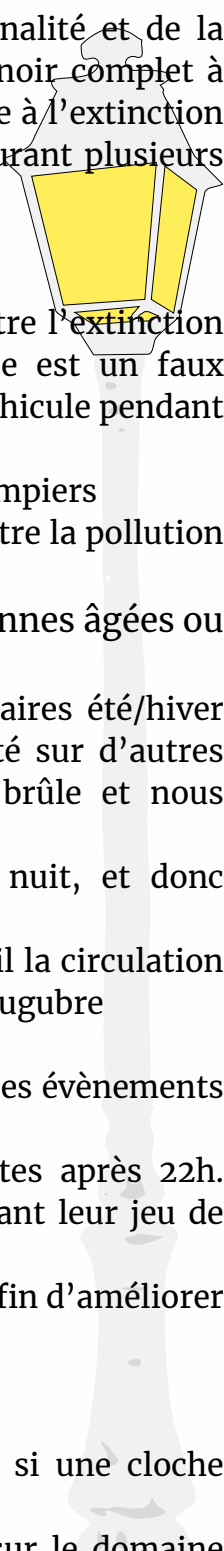
Il appartient donc aux maires de procéder à la vérification de ces conditions dérogatoires avant de valider les demandes d'autorisation.

consultation citoyenne

Eclairage public

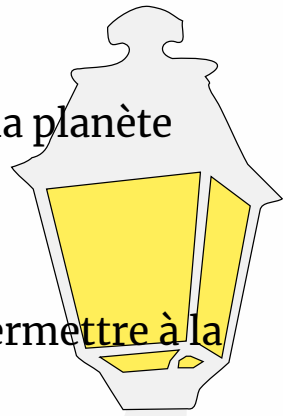
"Les questions que je me pose aujourd'hui sur l'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit "

- Très peu de personnes circulent dans le village entre 23h et 5h du matin
- Pas de risque dans notre village
- Nous sommes très sensibles à ce sujet depuis longtemps et votre initiative est excellente
- C'est une très bonne question à laquelle on peut répondre
- Même si l'éclairage public n'a aucune incidence sur la baisse de la criminalité et de la violence, qu'en est-il de l'anxiété ou angoisse des habitants d'être dans le noir complet à l'extérieur et sur justement un « sentiment d'insécurité » qui peut naître suite à l'extinction totale des lumières dans les rues (cf lors de la panne de l'éclairage public durant plusieurs jours cet hiver)
- Réduction de la facture énergétique ; impacts sur la vie sociale, animale
- A quel moment l'éclairage de nuit est-il utile ?
- Questionnaire inapproprié orientant vers une réponse favorable. Je suis contre l'extinction pour des raisons de sécurité, d'accès aux secours. La pollution lumineuse est un faux problème ; surtout quand un élu (M Bliguet) laisse tourner le moteur de son véhicule pendant plus de 30mn sur la voie publique
- Insécurité du citoyen ; insécurité du vol ; insécurité de l'éclairage, secours, pompiers
- Serait très bénéfique pour la santé, pour notre santé, rythme biologique ; contre la pollution lumineuse... biodiversité
- Si on éteint les lumières la nuit, comment ça va se passer pour les personnes âgées ou handicapées ?
- Ne rajoute-t-on pas une difficulté de plus (double panneau) avec des horaires été/hiver différents ? les gains réalisés ne devraient-ils pas être réinvestis en priorité sur d'autres économies d'énergie (rénovation des bâtiments publics) ? « La maison brûle et nous regardons ailleurs »
- Les lampadaires s'allument-ils automatiquement avec la tombée de la nuit, et donc différemment selon la saison ?
- L'extinction de l'éclairage ne contribue pas à un climat inquiétant ? rend-t-il la circulation difficile pour les piétons (sécurité) ? en période estivale ne pas avoir un village lugubre
- Sécurité et personnes âgées ; possibilité de réglage ponctuel
- La mairie dispose-t-elle de la possibilité d'adapter les horaires en fonction des événements ?
- Svp aussi éteindre les lampadaires dans le lieu pour les enfants et adultes après 22h. Pourquoi gêner 3 ou 4 foyers par des adultes et adolescents qui crient pendant leur jeu de boules (+radio)
- L'économie budgétaire gagnée dans ce poste là sera-t-il réinjecté dans quoi afin d'améliorer la commune ?
- Pourquoi cela n'a pas été fait avant ?
- J'aime le soir regarder le ciel, c'est un spectacle grandiose
- Pour les troubles du sommeil le stress, la lumière « apaise » par contre si une cloche dérange, le bruit des boules le soir après 22h cela stresse et empêche de dormir
- Le manque de repérage pour les services de secours ; vols, dégradations sur le domaine public ou privé ; sortie indispensable de nos animaux dans le noir



"Qu'est-ce que je pense du projet d'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit ?"

- Je suis pour à 100%
- J'adhère
- Judicieux
- Bonne solution pour l'économie d'énergie et également pour la planète
- Bonne solution pour la planète
- 100% pour et je souhaite que toute la France fasse de même
- Excellente perspective !!!
- Cela pourrait permettre de faire des économies d'énergie et permettre à la faune de revenir dans nos villages
- Bonne idée
- Positif pour le budget-Il n'y a pas besoin d'avoir l'éclairage toute la nuit
- Très bonne idée, tous vos arguments sont excellents
- Super projet
- Projet tout à fait pertinent et qui répond à une nécessité citoyenne dans le cadre de la préservation de notre environnement
- Pas d'accord du tout. Nous habitons hors du village. Beaucoup de passages la nuit qui nous obligent à nous lever et surveiller ce que les gens font devant chez nous. On n'y voit déjà rien. Sans éclairage ce sera pire.
- Un éclairage partiel pourrait être temporairement une solution pour une démarche civique et une prise de conscience totale sur les enjeux d'une extinction totale des lumières. Une autre possibilité : pourquoi ne pas installer des détecteurs de présence solaires ?
- Il est important pour une commune, même rurale et dans un contexte absolu de sécurité de parvenir à faire des économies d'énergie : de nuit dans certains créneaux comme 0h à 6h
- Excellent projet qui mérite vivement de voir le jour (ou plutôt la nuit !). Que des bénéfices et cela marche dans déjà beaucoup de communes proches de chez nous. A notre tour !
- Je suis POUR POUR POUR ! Nous habitons à Taurinya et cela fonctionne parfaitement
- Super ! très bien
- L'EP est un service public payé par nos impôts. Son maintien est essentiel sachant qu'il y a des habitants qui se lèvent très tôt pour aller au travail. Si le projet est adopté, serons-nous nous exonéré de la taxe d'électricité sur les foyers ? Est-ce que la commune financera l'achat de lampes individuelles ?
- La pollution du projet lumineux est un faux problème. Sachant qu'il y a des habitants qui se lèvent tôt pour le travail et c'est un service public



"Qu'est-ce que je pense du projet d'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit ?"

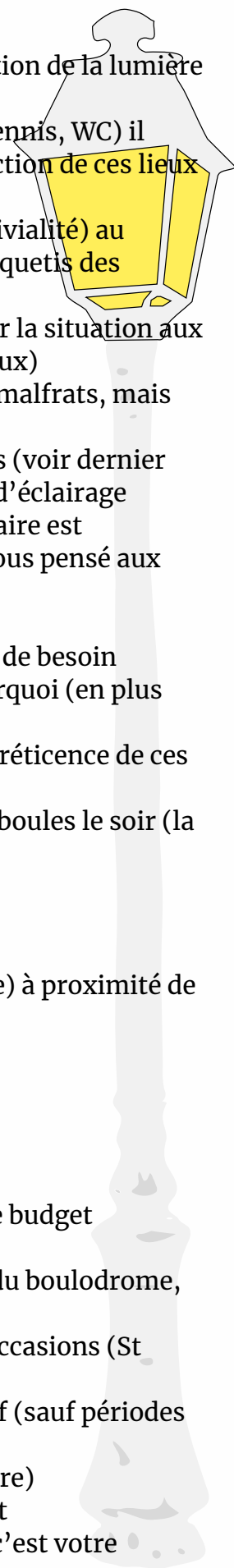
- Ce serait là un excellent projet qui j'ose espérer se réalisera ; prise de conscience ; de plus : économies budgétaires
- Je pense que c'est une bonne idée
- C'est une idée lumineuse
- Cela est très bien
- Très bien, je connais déjà le système ça fonctionne bien
- Economie d'énergie ok ; libérer la nature ok
- Cela me semble être une proposition bien intentionnée vis-à-vis de notre planète
- Très bonne idée
- Pour moi c'est une vraie nuisance, j'attends avec impatience que ce soit fait
- Il me semble important de réduire au maximum la pollution lumineuse
- Oui mais avec des horaires acceptables pour permettre aux personnes qui travaillent avec des horaires décalés de rentrer à leur domicile dans de bonnes conditions
- Dans l'air du temps
- Très favorable
- Parfait
- Bonne idée surtout pour l'environnement
- C'est une excellente idée
- Très bien
- Cela semble très bien. Prendre bien en compte les horaires été/hiver mais aussi les personnes qui travaillent tôt et qui terminent tard
- Très bonne idée
- Je pense que c'est utile, on n'a pas besoin de lumière quand on dort, mais je me lève tôt et pars avant 6h le matin
- C'est un très beau projet, justifié par des économies d'énergie, et ayant des retombées positives sur la biodiversité
- Vive les étoiles !!
- Enfin ! économie, baisse de la pollution, respect de la faune nocturne
- Très bon projet
- La lumière n'a aucune influence sur la biodiversité les animaux viennent manger auprès des maisons, renards, sangliers, blaireaux, chevreuil + chauve-souris, chouette, etc...
- L'EP a été mis en place pour protéger la population afin de faciliter les déplacements en toute sécurité



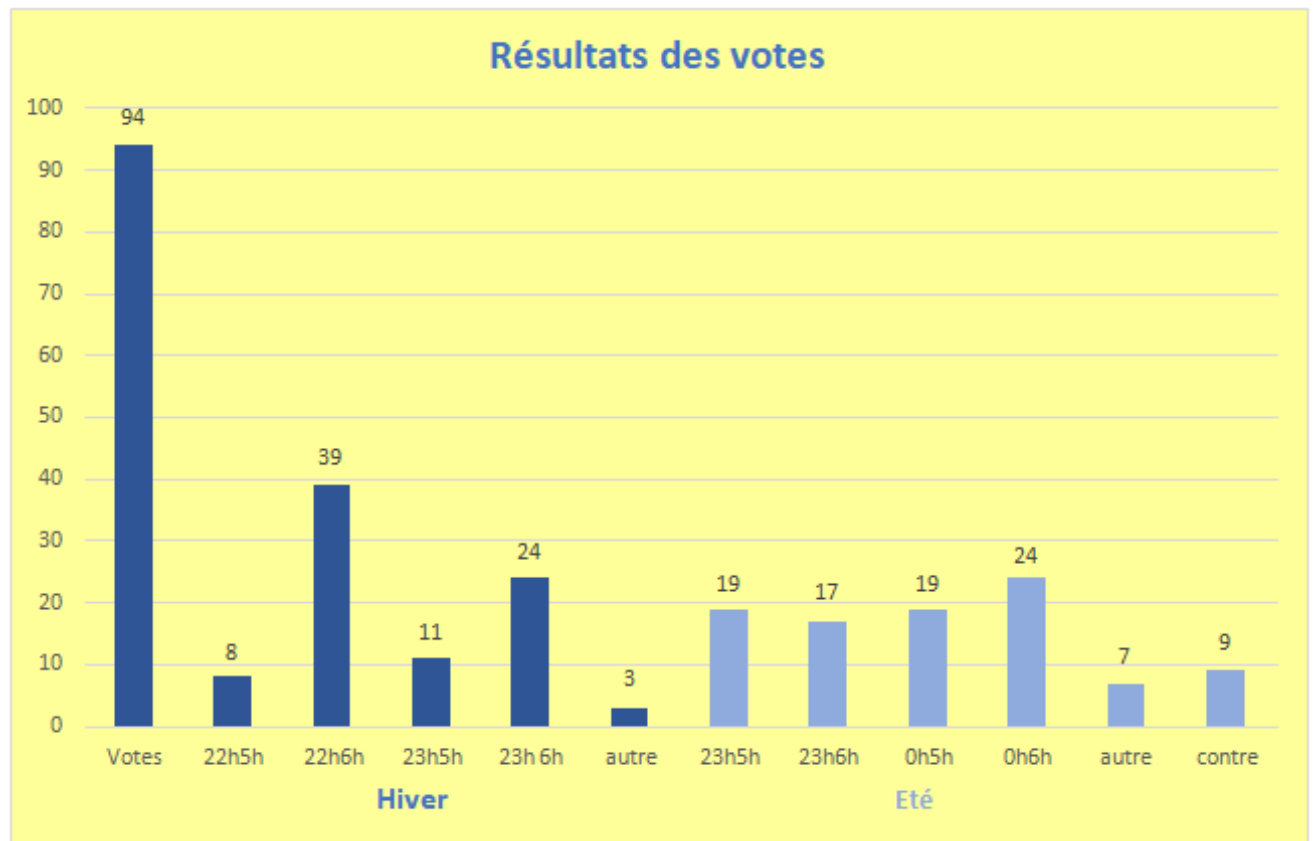


Pour que cela se passe bien, je pense qu'il ne faudrait pas oublier de :

- Couper l'interrupteur
- Que les soirs d'été le village vit !!
- Si mes arguments ne vous font pas changer d'avis
- La faune nocturne et lutter contre le réchauffement planétaire par la réverbération de la lumière nocturne
- Pour les éclairages branchés de manière indépendante (boulodromes, terrain tennis, WC) il serait judicieux d'installer une horloge minuterie afin d'éviter les oublis d'extinction de ces lieux par les utilisateurs
- Permettre l'éclairage de lieux spécifiques (boulodromes, certains lieux de convivialité) au moins jusqu'à 1h du matin et surtout éviter les nuisances sonores (voix, rires, cliquetis des boules) par exemple
- Prévenir chaque foyer, ne pas oublier les personnes âgées et/ou isolées ; adapter la situation aux besoins de la population ; informer les intervenants extérieurs (infirmiers libéraux)
- Faire valoir l'idée que l'extinction de l'éclairage la nuit n'est pas favorable aux malfrats, mais au contraire ils sont plus empêchés dans leur action ou plus facilement repérés
- Je propose la mise en place des nouvelles technologies pour faire des économies (voir dernier projet de Villerach). Une meilleure gestion permettrait à ce jour de réaliser 1h30 d'éclairage inutile. Combien coûte l'entretien effectué par le Sydeel ? Quoi qu'il en soit, le Maire est responsable de ses citoyens. PS : si les boulodromes sont éclairés la nuit, avez-vous pensé aux nuisances sonores !! alors que les cloches nuisent à certains
- La responsabilité du Maire est toujours engagée (chutes)
- S'organiser au niveau individuel : lampe de poche dans la voiture, le sac, en cas de besoin
- Une plaque info visible au cœur des 2 villages qui rappelle les horaires et le pourquoi (en plus des panneaux d'entrée obligatoires)
- Penser aux personnes qui travaillent en horaires décalés ; à Rodès beaucoup de réticence de ces personnes
- Eteindre la lumière du parc public lors des fêtes de village et lors des parties de boules le soir (la lumière reste souvent allumée toute la nuit)
- Contrôler la bonne marche du système
- Peut-être une seule lumière au cœur du village ?
- Peut-être différencier les horaires en fonction des axes (principal/secondaire)
- Penser aux personnes âgées, peut-être envisager un éclairage nocturne (solaire) à proximité de leur domicile
- Chacun doit s'organiser en conséquence
- Peut-être laisser l'éclairage jusqu'à minuit ou plus en cas de fête
- Dormir la nuit
- Arrêter d'avoir peur pour rien
- Penser à ceux qui partent travailler tôt ou rentrent tard
- Dire les économies réelles réalisées et dédier ces économies aux habitants via le budget participatif
- Faire respecter les nuisances sonores par les boulistes, en cas de prolongation du boulodrome, éclairé tard dans la nuit
- Qu'on puisse allumer manuellement les lieux festifs (place, école) à certaines occasions (St Jean, 14 juillet, mariages, ...)
- Demander aux particuliers de ne pas compenser avec un éclairage privé excessif (sauf périodes de fêtes bien sûr)
- Différencier les horaires en fonction du secteur ou des axes (principal/secondaire)
- La faune nocturne et peut-être mettre des capteurs solaires pour éclairer la nuit
- Je croyais que c'était les habitants qui décidaient et non le conseil municipal !! c'est votre campagne. NON !! là on nous oblige, pas de case contre
- Certaines rubriques concernant le désaccord









Commissions Intercommunales

Brèves des réunions auxquelles ont participé vos élus

Commission Services à la personne

La commission s'est réunie le 28 janvier. Un point sur les sujets discutés :

- Les travaux concernant la réhabilitation de la station service d'Olette vont débiter. La communauté de communes a racheté la station, la société DYNEFF sera locataire et assurera l'exploitation.
- Le projet de création d'une Maison France Service (MFS) pour le canton de Prades a été étudié et validé par le Conseil Départemental. La MFS se situera sur la commune de Prades dans les locaux du CCAS, 32 Avenue Pasteur. La Maison de Service au Public située actuellement à Olette deviendra une antenne de la MSF de Prades.
- Deux postes d'agent d'accueil sont obligatoires. Un agent d'accueil va être recruté par la Communauté de Communes en plus de celui qui est déjà en poste à Olette. Consultation de l'offre d'emploi sur le site : emploiterritorial.fr

Commission agricole

A l'ordre du jour de la réunion du 8 février, les élus ont étudié la proposition de confier à la Chambre d'agriculture une étude qui servira de base pour avancer vers une fédération des structures de gestion des canaux d'irrigation du Conflent.

L'entretien des canaux est un enjeu majeur pour les années à venir. D'ici 2050, le niveau de précipitation aura diminué en moyenne de 30% par rapport à aujourd'hui (données transmises par la Chambre d'agriculture).

L'objectif de la commission agricole est donc d'étudier comment ces structures pourraient mettre en commun demain la gestion administrative, l'entretien du réseau et pourquoi pas d'autres projets en lien avec cette ressource.

Le savez-vous ?

Il y a actuellement 68 structures collectives (ASA, syndicats inter-communales...) qui gèrent les 290km des branches principales pour 4700 hectares irrigables du Conflent.

La commission s'est également penchée sur les projets d'acquisition de parcelles pour l'installation de maraîchers bio. Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes lutte contre le détournement des terres agricoles de qualité vers des usages de loisirs et contre l'augmentation du prix du foncier agricole qui pénalise les futurs agriculteurs. Pour cela, elle se porte acquéreur des parcelles menacées pour les louer à des maraîchers suite à appels à candidature.

Cette démarche s'inscrit également dans le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la communauté de communes. Ce PAT vise à améliorer l'autonomie alimentaire du territoire et expérimente à ce jour l'approvisionnement des cantines en fruits et légumes produits dans le Conflent.

Commission Sport

Lors de la première réunion de la commission sport en octobre 2020, le dossier « piscine couverte » de Prades paraissait un lointain projet réalisable à très long terme. Mais ce 20 janvier, les élus de la Commission Sport étaient conviés précipitamment pour la présentation de l'étude de faisabilité du projet. Le plan de relance, Paris 2024 et probablement des personnes bien placées ont dû motiver cet intérêt pressé.

Stéphane Pendaries, directeur de la Communauté de Communes a expliqué que cette piscine devrait être implantée sur la commune de Prades, afin de répondre à un maximum de besoins (scolaires, habitants...). Différents lieux d'implantation ont été envisagés et celui de la piscine actuelle a été retenu. Trois projets de 3,8M€ ; 4,5M€ et 8M€ ont été présentés et M. Pendaries a orienté son explication sur l'intérêt du 2ème projet.

Cette présentation a soulevé des inquiétudes et de nombreuses critiques de la part des élus :

- Un équipement qui serait encore localisé sur la ville de Prades.
- La future piscine comprendrait 3 ou 4 couloirs de nage (en fonction du projet) ce qui serait sous-dimensionné.
- Elle serait principalement réservée aux scolaires et donc peu accessible aux habitants en journée.
- La piscine de Vernet-les-Bains a été complètement oubliée dans la présentation du projet. Vernet-les-Bains accueillant actuellement de nombreux scolaires, il ne faudrait pas fragiliser la gestion économique de cet équipement. Il a été demandé que la piscine de Vernet-les-Bains soit incluse dans la réflexion pour que le nouvel équipement s'inscrive dans un projet de territoire et dans une réelle dynamique intercommunale.

Lors de la dernière commission des Maires, le débat sur ce dossier a d'ailleurs été tendu. Cependant, il reste encore à lancer un concours d'architectes, à faire le choix du maître d'œuvre et finaliser le choix du projet, à rechercher des subventions... avec l'objectif ambitieux de l'ouverture de la piscine couverte fin 2022.

Affaire à suivre...

Commissions Tourisme et Développement Economique

Notre commune, porte du massif du Canigou et des gorges du Llech, accueille de nombreux visiteurs, à pied, à vélo, à cheval, des adeptes du canyoning et des activités en eaux vives.

Dans le cadre du travail de recensement par la Communauté de Communes des projets communaux en matière de développement économique et touristique, la municipalité a décidé de porter le projet de réhabilitation du Cortal, acquis en 2015. Il a été présenté en commission intercommunale et lors d'une rencontre entre les maires d'Espira, Estoher et Clara-Villerach.

Ce projet, accompagné par le Cabinet d'architecture d'urbanisme et de l'environnement, vise à créer un espace dédié au tourisme comprenant des hébergements de courte durée, une offre de restauration rapide et de stationnements avec des services comme la location de vélos, de matériels pour la pratique d'activité de pleine nature.

Inventaire du patrimoine de la commune

En 2019, une convention a été signée entre l'Inventaire du patrimoine culturel de la Région Occitanie et la Communauté de communes Conflent Canigó afin de réaliser un diagnostic patrimonial sur les 45 communes du territoire. Il doit permettre de recenser l'ensemble du patrimoine bâti existant et disparu.

Léonie Deshayes, en charge de cette étude, est venue dans nos villages entre Décembre 2020 et Janvier 2021, et certains d'entre vous lui ont ouvert leur porte. Sa visite aura permis de confirmer la richesse et l'ancienneté du patrimoine historique de notre commune, notamment avec l'existence de sites mégalithiques, dont le dolmen de la Lloseta.

Voilà quelques jours que nous avons reçu le diagnostic de Léonie et nous souhaitons la féliciter pour son travail remarquable. Son étude de 95 pages, très bien documentée, est enrichie de nombreuses photos. On y trouve une présentation historique, une synthèse sur le cadre naturel à travers les caractéristiques paysagères et architecturales et une analyse sur la forme urbaine de notre commune.

Si vous souhaitez découvrir notre patrimoine, le document est mis à votre disposition sur demande, à la Mairie pour Clara et à la Médiathèque pour Villerach.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le PLUI valant Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes Conflent Canigó va tout prochainement entrer en vigueur sur notre commune. Nous tenons à porter à votre connaissance que le terrain communal, situé Rue des Cèdres à Clara, qui était jusqu'à présent terrain constructible, **a été reclassé en terrain non constructible par l'équipe municipale précédente et ce sans réunion publique ni consultation citoyenne.** La municipalité regrette la perte de valeur financière du patrimoine foncier communal induite par ce reclassement. Des projets sont néanmoins en cours de réflexion sur cette parcelle.



Point travaux

A Clara

Travaux réalisés :

- Les panneaux de la Communauté de Communes en lien avec le patrimoine qui étaient stockés à la mairie depuis plusieurs années ont été placés.
- Des grilles d'évacuation ont été posées devant le cimetière et le garage de l'ONF.

Travaux à venir :

- Prolongation du réseau du canal Rec Majou le long de la rue des coquelicots.
- Création du parking sur le terrain communal rue du Canigou en face du restaurant des loges du jardin D'Aymeric.

Lors des travaux de terrassement, les habitants souhaitant récupérer de la terre, pourront contacter Pascal Ascola.

A Villerach

Travaux réalisés :

- Les panneaux de la Communauté de Communes en lien avec le patrimoine ont été placés.
- Les sanitaires publics en face de la salle des fêtes ont été mis en conformité pour les personnes à mobilité réduite.
- La grange sur la route D24 a été sécurisée.
- Le dallage à côté de l'abri bus a été rebouché.

Travaux à venir :

- Des grilles d'évacuation vont être posées rue du Castell.

Personnes identifiées « Patient à haut risque vital »

Enedis prend en compte les besoins spécifiques des patients à haut risque vital soignés à domicile. Il existe plusieurs catégories de malades à haut risque vital (liste non exhaustive) :

- Les personnes placées sous appareil respiratoire ayant une autonomie inférieure à 4h.
- Les enfants nourris par intraveineuse.
- D'autres catégories de malades comme les insuffisants rénaux en dialyse à domicile peuvent être concernées mais à un bien moindre degré...



Si vous êtes identifié « Patient à Haut Risque Vital » et que vous êtes concerné par un délestage programmé, vous serez contacté par Enedis aux coordonnées que vous avez indiquées. Si vous avez changé de numéro de téléphone ou si vous résidez temporairement ailleurs qu'à votre domicile habituel, vous pouvez contacter ENEDIS grâce au numéro de téléphone prioritaire qui vous a été communiqué lors de la confirmation de la prise en compte de votre statut «PHRV». Ce numéro vous permet de joindre leur centre d'appel dépannage pour connaître la durée probable du délestage, ou plus généralement de toute coupure pour incident et de prendre les mesures utiles : utilisation de votre système de secours autonome, transfert en milieu hospitalier...

Enedis collabore avec la DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales) et l'ARS (Agence Régionale de Santé) qui lui donnent la liste des patients à haut risque vital pour disposer d'une organisation assurant la sécurité des patients en cas de coupure, prévisible ou non. Pour plus d'information, contacter la mairie.



VIE MUNICIPALE ET AUTRES INFOS

Médiathèque et donnerie à Villerach

La médiathèque ouvre ses portes à tous, **chaque samedi de 11h à 12h30**. Une donnerie, des animations et un café gourmand sont organisés régulièrement.

Conseil municipal

Le Conseil Municipal se réunira **le mardi 23 février-18h30-** à huis clos compte tenu de la pandémie COVID19 et des mesures sanitaires à respecter.

Conseil des jeunes

Le Conseil des Jeunes a été réuni le samedi 13 février à la salle des fêtes de Villerach. Les jeunes ont été invités à rechercher et à proposer des aménagements des parcs avec le choix de nouveaux jeux.

Le prochain rendez-vous est donné **le premier samedi des vacances de printemps, le 17 avril après-midi à Clara**.

Commission environnement

Très prochainement, l'ensemble des habitants seront consultés sur l'extinction des éclairages publics la nuit.



Premières journées citoyennes

Le Conseil Départemental a retenu notre demande de plants pour l'embellissement de nos villages. C'est près de 140 plantes et arbustes qu'il nous faut planter !

A l'occasion de l'arrivée du printemps, **le samedi 20 mars à Villerach et le dimanche 21 mars à Clara**, la commune fait appel aux volontaires pour réaliser ce chantier. PanneauPocket précisera les heures et lieux de rendez-vous.

Bicentenaire de la réunion des deux villages

Tous les habitants sont invités à constituer une mémoire de notre commune en nous confiant des documents visuels (photos et cartes postales), articles de journaux,... Après les avoir scannés, les documents seront restitués.

Un appel est lancé pour la création du nouveau logo de notre commune. A vos fusains, pinceaux et crayons !



Journées citoyennes plantations !!
20 et 21 mars